



COMITE SYNDICAL

COMPTE-RENDU du jeudi 7 février 2019 ST LAURENT DU PONT (Maison des associations)

Validation du compte-rendu du 30 mars 2018

1 – Approbation du projet de Charte

2 – Débat d’orientation budgétaire année 2019 Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse

3 - Débat d’orientation budgétaire année 2019 Réserve Naturelle des Hauts de Chartreuse

4 - QUESTIONS DIVERSES

Corine WOLFF, 1^{ère} Vice-présidente en charge de la charte, accueille les participants, et les remercie de leur présence.

Elle constate le quorum et donne lecture des pouvoirs et des excusés.

Elle procède ensuite à la validation du compte-rendu du 30 mars 2018.
Les membres du comité n'émettant pas de réserve, celui-ci est validé à l'unanimité.

Corine WOLFF présente brièvement l'ordre du jour :

- Le comité syndical doit valider le projet de Charte.
- L'association des Amis du Parc présentera un bilan des cafés du Parc.
- Débats d'orientations budgétaires du syndicat mixte et de la Réserve Naturelle.
- Présentation du programme d'activité 2019 du Parc et de la Réserve Naturelle.

Concernant l'élaboration de la nouvelle charte, elle tient à remercier l'ensemble des participants pour leur implication et leur participation aux diverses séances de travail.

Le dessinateur, Jacques SARDAT dit « Cled'12 », réalisera tout au long de ce comité, des dessins illustrant la nouvelle charte qui seront utilisés dans nos outils de communication.

Approbation du projet de Charte

Conscients de la nécessité de fédérer les acteurs dès le démarrage de la démarche, les élus ont souhaité que la révision de la charte soit largement participative. Différents temps de présentation, échanges et partage, mobilisant les acteurs du territoire - élus, acteurs associatifs, représentants des entreprises, habitants, ... - ont rythmé la démarche.

Le Parc de Chartreuse a notamment anticipé la procédure de révision en profitant de chaque rencontres (réunions, ateliers ...) que ce soit avec des élus, des socioprofessionnelles, des habitants, pour recueillir et partager les futurs enjeux qui pourraient être repris dans cette nouvelle charte

Les socioprofessionnels regroupés en association à l'échelle du Parc de Chartreuse, ont travaillé spécifiquement sur leur stratégie. Les agriculteurs, au sein de l'association AAC, ont dédié une de leur assemblée générale à de la prospective sur l'agriculture en général, les produits, le métier, ...
Les acteurs de la forêt/filière bois ont réfléchi à partir du bilan de la charte forestière en cours, à l'élaboration d'une nouvelle charte dont les objectifs concourront à la réalisation de la charte du Parc de Chartreuse. Les acteurs du tourisme se sont penchés sur la destination Chartreuse (positionnement, évolution par rapport au changement climatique, ...).

Le Parc de Chartreuse a su aussi s'adapter au calendrier des territoires partenaires (EPCI) qui lançait leurs propres démarches :

- Réunions pour la construction des documents d'urbanisme (PLUI de la Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse, Grenoble-Alpes-Métropole, Grand Chambéry).
- Réunions pour la construction des projets de territoires (Communauté de Communes de Cœur de Chartreuse, Grenoble-Alpes-Métropole 2030, Grand Chambéry 2030, Communauté de Communes du Grésivaudan et Communauté de Communes du Lac d'Aiguebelette).

Ainsi, la construction des PLUI a servi à la construction du plan de Parc et les projets de territoire ont alimenté le rapport de la charte.

Par ailleurs, un travail spécifique de concertation a eu lieu sur l'année 2018 afin de partager non seulement les études préalables (diagnostic et évaluation) mais aussi les principaux enjeux :

- Des forums à destination des élus, des socioprofessionnels et associations.
- Des conférences territoriales au sein de chaque intercommunalité regroupant les communes concernées et les EPCI.
- Des « Cafés Parcs » à destination des habitants ont été mis en place sur chaque intercommunalité du Parc afin d'être au plus près des lieux de vie.

Ces réunions ont permis l'expression de tous les participants et ont été l'occasion de recueillir une importante matière qui a constitué le socle à partir duquel l'avant-projet de Charte et le Plan de Parc ont été construits.

Les études préalables (diagnostic et évaluation) ainsi que la forte concertation ont permis de faire émerger 5 grands défis auquel la charte devra répondre. Il s'agit de :

- La valorisation des atouts, des qualités et des identités du territoire, en particulier au travers du paysage;
- La maîtrise des pressions sur le territoire et la préservation du bien vivre ensemble : concilier attractivité, préservation du territoire et cohésion sociale;
- La contribution locale au grand défi du changement climatique et de la transition énergétique;
- La capacité du territoire à concevoir de nouvelles façons de faire;
- La fédération des acteurs autour de la Charte 2020 – 2035.

La nouvelle stratégie élaborée dans le cadre de la révision de la Charte permet de relever chacun de ces grands défis.

Cette stratégie est structurée en trois axes :

- L'axe 1 «Chartreuse multifacette » s'appuie sur les caractéristiques, les éléments constitutifs et les patrimoines du territoire, avec l'objectif de les préserver et de les valoriser.
- L'axe 2 «Chartreuse en harmonie » permet de concilier préservation des patrimoines, préservation des ressources et valorisation des activités humaines.
- L'axe 3 «Chartreuse en transitions » projette le territoire dans la multitude des changements tant climatiques que sociétaux. Le but est d'accompagner et de dynamiser les adaptations et les mutations.

Ces trois axes en interaction sont complémentaires et non hiérarchisés entre eux. Ils apportent une réponse transversale et cohérente aux grands objectifs formulés lors de la concertation. Ils traduisent l'ambition retenue par les élus et les acteurs locaux pour l'avenir de la Chartreuse. Leur déclinaison en 13 orientations précise les objectifs à atteindre et les mesures à mettre en œuvre au service de cette ambition.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse ne peut porter seul une dynamique de développement durable. Cette dynamique ne peut se faire qu'avec une action publique territoriale forte et cohérente, fédérant largement les collectivités et les acteurs locaux. Ceci est d'autant plus vrai dans le cadre de l'évolution institutionnelle récente avec la montée en puissance des intercommunalités et des métropoles. C'est dans ce nouveau contexte institutionnel que s'inscrit le renouvellement de la Charte du Parc.

Ce projet de charte permet de conforter le rôle du Parc en tant que :

- « Assemblier » des politiques publiques conduites sur le territoire, dont il assure la cohérence, les synergies, pour la bonne mise en œuvre de la Charte, qu'il accompagne dans le cadre des missions qui lui incombent.
- Interface pour faire du lien entre les EPCI, puisqu'il puisque le Parc est une instance de dialogue et qu'il peut porter des intérêts qui dépassent les frontières administratives.

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse devra ainsi impulser, fédérer et coordonner les initiatives permettant la réussite collective de cette nouvelle charte.

Marie-Noëlle GAUJOUR, bénévole des Amis du Parc, excuse le Président de l'association, Denis FABRE, et fait une rapide présentation de l'association :

Créée en 1992, peu avant la création du Parc, elle a pour objectif d'accompagner le Parc dans ces actions par des opérations sur le territoire à destination des habitants, notamment par le biais des cafés.

Ces dernières années ont été consacrées aux cafés énergie, le label Rivières Sauvages, la mobilité...

Véronique MOREL, salariée des Amis du Parc, présente le bilan des cafés du Parc dédiés à la charte :

Au total 8 cafés se sont déroulés sur tout le territoire, à destination des habitants, des associations, des élus et acteurs économiques, afin de recueillir et partager le maximum d'idées pour la future Charte. Le bilan de ces rencontres fait ressortir 4 thèmes majeurs : les circuits courts et l'agriculture biologique ; le tourisme 4 saisons et qualitatif ; la sobriété (énergétique, consommation...); et les actions de communication et de sensibilisation.

Dominique ESCARON souligne que ce bilan est globalement en phase avec l'esprit général de la charte.

Anne GERIN souligne l'important travail collaboratif qui a été réalisé. Tous les partenaires (Etat, Région, Départements et EPCI) l'ont à maintes reprises soulignées lors des comités de pilotage.

Brigitte BIENASSIS souligne le travail remarquable et synthétique de l'approche, les habitants ont pu apporter leur pierre à l'édifice.

Dominique ESCARON fait un point sur le calendrier et la prochaine étape :

- le 28/03/19 : délibération du projet de charte à la Région
- avril/mai 2019 : visite des rapporteurs du CNPN et de la Fédération des Parcs
- 18/06 ou 23/09 : présentation du dossier en CNPN

Il tient à remercier Corine WOLFF, le directeur et l'équipe du Parc, les habitants et tous ceux qui contribuent à la révision de la charte.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE:

- **D'approuver le projet de charte,**
- **D'autoriser le Président à mettre en œuvre les démarches nécessaires.**

Votants (en voix) : 61

Exprimés (en voix) : 61

Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Débat d'Orientation Budgétaire année 2019 : budget du syndicat mixte

Point présenté par Céline BURLET, Vice-présidente en charge des finances

En 2018, le Parc de Chartreuse, en lien avec les acteurs du territoire, a construit son projet de territoire à 15 ans.

Les enjeux issus du diagnostic territorial, les enseignements de l'évaluation de la charte actuelle, partagés avec les acteurs locaux et dynamisés dans une approche prospective, ont structuré ce projet en trois axes :

L'axe 1 « **Chartreuse multifacette** » s'appuie sur les caractéristiques, les éléments constitutifs et les patrimoines du territoire, avec l'objectif de les préserver et de les valoriser.

L'axe 2 « **Chartreuse en harmonie** » permet de concilier préservation des patrimoines, préservation des ressources et valorisation des activités humaines.

L'axe 3 « **Chartreuse en transitions** » projette le territoire dans la multitude des changements tant climatiques que sociétaux. Le but est d'accompagner et de dynamiser les adaptations et les mutations.

En 2019, le Parc de Chartreuse s'attache à mettre concrètement en œuvre ce nouveau projet de territoire et à concrétiser le projet de Maison du Parc.

Orientation 1 : Une action renforcée du Parc au bénéfice du territoire

En 2019, le Parc de Chartreuse apporte un soutien financier au territoire en hausse par rapport aux années antérieures.

a/ Les Financements mobilisables en 2019

Région Auvergne Rhône Alpes

En juin 2018, la Région Auvergne Rhône Alpes a, par délibération, réaffirmé son soutien aux Parcs. Celle-ci affiche clairement le souhait de la Région de conforter les Parcs dans leur légitimité locale, et de les accompagner plus fortement vers :

- la mise en œuvre de chartes plus simples et plus opérationnelles lors des procédures de révision, dont la Région à la responsabilité,
- la stabilisation des montants des contributions statutaires,
- un programme d'actions davantage orienté vers des dépenses d'investissement, plutôt que de fonctionnement, organisé sous forme de programme pluriannuel.

Sur cette base, la Région propose au Parc un contrat sur la période 2019-2021. Ainsi, sur les 3 ans, le Parc disposera d'une enveloppe de 600 000 € minimum pour l'investissement.

Pour ce qui concerne les actions qui, par nature, relèvent du fonctionnement (éducation au territoire, accompagnement culturel, actions sur la biodiversité, actions sur les thématiques forestières et agricoles...) l'enveloppe annuelle sera plafonnée (111 445 €).

Etat

Pour 2019, la Dotation de l'Etat s'établit à 100 000 € à laquelle s'ajoute une contribution au programme d'actions à hauteur de 20 000 €.

Département de l'Isère

La contribution statutaire sera stable à hauteur de 236 394 € à laquelle s'ajoute une contribution aux actions spécifiques.

Département de la Savoie

La contribution statutaire du Département de la Savoie sera identique à celle de 2018 à hauteur de 80 056 €. S'y ajoute une enveloppe dédiée au programme d'actions ciblant les opérations croisant les priorités du Département et celles du Parc.

Autres financements mobilisés par le Parc au bénéfice du territoire

Le Parc porte actuellement les contrats suivants :

- Un programme européen Leader représentant environ 1 500 000 € d'euros de subventions sur 5 ans, une enveloppe complémentaire à cette somme est sollicitée au titre de l'abondement,
- Un TEP-CV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) en partenariat avec le Pays Voironnais et la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse représentant 2 000 000 € (dont 1 300 000 € pour le territoire Chartreuse),
- Un contrat valléen 2016 – 2020 représentant 1 250 000 € de subvention pour le territoire sur 5 ans
- Une Opération Collective de Modernisation en Milieu Rural (OCMMR) représentant 117 300 € de subventions pour les aides à l'investissement des entreprises et 30 333 € pour les actions de fonctionnement notamment au bénéfice des unions commerciales,
- Un Plan Pastoral Territorial représentant 200 000 € de subvention sur 5 ans.

b/ La traduction financière du soutien renforcé au territoire

Des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent de manière prévisionnelle à 656 880 € contre 667 899 € en 2018 soit une diminution de 11 019 € (-1.65%).

Des moyens financiers directs alloués au territoire en hausse de 21.5% par rapport à 2018

En 2019, ce sera plus de **72% du budget** qui sera directement dédié au territoire. Cela représentera une somme globale de **1 722 064 €** contre 1 578 547 € en 2018.

L'accompagnement du territoire par le Parc s'organise en deux axes d'intervention :

- L'**ingénierie** technique : niveau quasi stable par rapport à 2018 (833 627 € en 2018 contre 816 750 € en 2019).
- L'**accompagnement financier direct** pour le territoire : en augmentation de **21.5% par rapport à 2018** soit une **somme supplémentaire** mobilisée de **160 394 €**.

Considérant les enjeux identifiés dans le cadre du projet de territoire,

Compte tenu de l'ensemble des financements mobilisés dans le cadre des différents contrats et auprès de l'ensemble des partenaires du Parc,

Il est proposé d'orienter les actions en 2019 autour des 3 axes du projet de Charte : Chartreuse multifacette, Chartreuse en harmonie, Chartreuse en transitions.

Le programme d'activités détaillé pour l'année 2019 est joint au présent rapport.

Pour les actions qui feront l'objet de demandes de financement en 2019, il convient de se référer à la liste du programme 2019 figurant en pages 6 à 9 du présent compte-rendu.

Vous trouverez ci-après la synthèse globale du budget prévisionnel 2019 qui s'équilibre à hauteur de 2 378 944 €.

SYNTHESE GLOBALE DOB 2019

DEPENSES			RECETTES	DOB 2018	DOB 2019
	DOB 2018	DOB 2019	Participations statutaires	1 287 063 €	1 287 063 €
Crédits affectés au fonctionnement	667 899 €	656 880 €	Région Auvergne Rhône Alpes	756 461 €	756 461 €
Frais de personnel	328 628 €	331 407 €	Département de l'Isère	236 394 €	236 394 €
Frais généraux	318 271 €	304 473 €	Département de la Savoie	80 056 €	80 056 €
Cotisations divers organismes	21 000 €	21 000 €	Territoire (Communes, Villes portes, EPCI)	214 152 €	214 152 €
			Dotation de l'Etat	100 000 €	100 000 €
Crédits affectés au territoire	1 578 547 €	1 722 064 €	Autres participations et subventions	852 183 €	991 881 €
Dont Ingénierie du Parc directement dédiée au territoire	833 627 €	816 750 €	(Région, CD 38, CD 73, Etat, Europe ...)		
Dont accompagnement financier du territoire (enveloppe dédiée aux actions)	744 920 €	905 314 €			
TOTAL GLOBAL	2 246 446 €	2 378 944 €	TOTAL GLOBAL	2 239 246 €	2 378 944 €

Orientation 2 : La concrétisation du projet de Maison du Parc

Le syndicat mixte a fait le choix d'implanter la Maison du Parc à Saint Pierre de Chartreuse au cœur du village.

Pour mémoire, l'espace réunira l'Office de Tourisme Cœur de Chartreuse et la maison du Parc avec des parties mutualisés entre les deux structures.

Ce projet sur le Plan de Ville est visible de toutes parts et nécessite une vraie réflexion architecturale. Le bureau syndical du 3 mai 2019 a acté la mise en place d'un groupement de commande de manière à disposer d'un maître d'œuvre unique entre la communauté de communes Cœur de Chartreuse et le Parc.

Le cahier des charges du projet a été rédigé courant 2018. Suite à l'appel à candidatures dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre, 3 équipes ont été sélectionnées par le jury pour remettre un projet. Les équipes sélectionnées remettent leur projet le 1^{er} février prochain.

Dès lors que le maître d'œuvre aura été choisi, les estimatifs établis, le projet sera affiné. Le syndicat mixte pourra alors présenter un projet auprès des financeurs afin de co-construire le plan de financement.

Sur la base du planning prévisionnel établi en lien avec l'assistant à maître d'ouvrage, 2019 sera l'année du dépôt du permis de construire, du lancement des consultations des entreprises en vue de la réalisation de l'équipement.

En application de l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Les membres du Comité Syndical prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires du budget principal du syndicat mixte du Parc

Débat d'Orientation Budgétaire année 2019 : budget annexe de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse

Point présenté par Gérard ARBOR, Vice-président délégué à la biodiversité et au paysage.

Pour l'année 2019, le travail de la Réserve naturelle s'organisera en 4 grandes thématiques :

- Patrimoine biotique (faune, flore)
- Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat
- Sensibilisation, Education, Communication
- Stratégies à long terme.

Il comprend également une part dédiée à la gestion/animation et au travail en réseau.

Budget principal : programmation 2019

- *Vu les objectifs définis par la Charte du Parc,*
- *Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019,*
- *Vu la présentation du programme d'activité 2019,*

Le Président présente aux membres du Comité syndical le projet de programmation pour l'année 2019 tel que défini ci-après et tel qu'il découle du programme prévisionnel d'activités du Parc :

<h3>Liste des actions Programmation 2019</h3>
--

Axe 1 : Une Chartreuse multifacette : un territoire préalpin qui cultive ses singularités

1.1 Préserver une mosaïque de paysages vivants

Actions paysages culturels

Résidences arts et sciences du paysage

Soutien aux projets pédagogiques (découverte de l'agriculture, de la forêt, des usages du bois, botanistes en herbe)

1.2 Accroître la valeur ajoutée des filières économiques traditionnelles

Campagne de sensibilisation gestion forestière et bois local

Soutien à la construction de bâtiments d'activités en bois local

Soutien aux projets pédagogiques (séjours classes Parc, découverte des activités du Parc, échanges scolaires)

1.3 Valoriser durablement les patrimoines et ressources

Restauration des ponts patrimoniaux : Le Pont Pérent

Restauration de l'ancienne cure de Saint Pierre de Chartreuse

Restauration du patrimoine bâti (appels à projets)

Regards Croisés sur les paysages de proximité

Préparation du matériel paléontologique de la faune invertébrée prélevée dans l'environnement du mosasaure en vue de son analyse scientifique

Soutien aux projets pédagogiques des centres de vacances

Soutien aux projets pédagogiques (le patrimoine de mon village c'est quoi ?, Entrons dans le Moyen Age par le jardin cartusien)

1.4 Préserver et renforcer la diversité écologique du territoire

Amélioration des connaissances en milieu souterrain

Programme rivières sauvages : animation et accompagnement du projet, réhabilitation de la décharge de Perquelin, acquisition de matériel de suivi du cingle plongeur

Réhabilitation du sentier d'accès à la Balme à Colomb

Gestion des sites Natura 2000

Soutien aux projets pédagogiques (suivi participatif des chauves-souris, prises de vue buissonnières, découverte de la RN)

Axe 2 : Une Chartreuse en harmonie : un territoire de solidarités entre l'Homme et la nature

2.1 Promouvoir un urbanisme économe et des formes architecturales intégrées préservant les ressources et la qualité des paysages

Mise en œuvre du Plan de paysage

2.2 Garantir la fonctionnalité écologique à toutes les échelles du territoire

Accompagner les éleveurs dans leurs démarches de prévention de la prédation et d'adaptation à ce contexte" :

Impulser une intelligence collective territoriale liée à la présence du loup dans l'objectif de préserver les activités humaines" (coopération lancée par Belledonne), Sensibiliser le grand public à la réalité du métier de berger et aux bonnes pratiques à respecter en montagne

2.3 Développer une économie verte afin de limiter les pressions sur les ressources

Sensibilisation à l'économie circulaire

Accompagnement à l'investissement sur les locaux d'activités stratégiques en cœur de ville (appel à projets)

2.4 Favoriser une alimentation locale et de qualité aux habitants

Animation agriculture de proximité

Travailler avec les personnes en situation de précarité : cuisiner les produits locaux avec une diététicienne

Accompagner le personnel en restauration collective

Actions autour des fruits et légumes oubliés

Promotion de la Marque Parc

Axe 3 : Une Chartreuse en transitions : un territoire fertile pour de multiples transitions

3.1 Tendre vers un territoire à énergie positive

Animation transition énergétique

Renouvellement de la démarche TEPOS en partenariat avec le Pays Voironnais

Poursuite de la mise en œuvre du programme TEP-cv (territoire à énergie positive et croissance verte)

Accompagnement des communes dans l'extinction nocturne (coopération Leader)

Soutien à la rénovation du bâti public

Subvention à l'investissement d'un projet de méthanisation en cœur de Chartreuse

Etude mobilité douce sur le Charmant Som avec expérimentation terrain

L'Echo-lab des Amis du Parc

Soutien aux projets pédagogiques (ma quête d'éco-construction)

3.2 Renforcer la résilience du territoire au changement climatique

Suivi de la fonctionnalité du territoire et des incidences du changement climatique

Action de sensibilisation des entreprises à l'économie circulaire

Organisation d'une formation sur la gestion des prairies naturelles afin de renforcer la résilience des élevages

Soutien aux projets pédagogiques (Le 4 E : Elèves Economes En Energie, Phénoclim)

3.3 Développer des modes de déplacement alternatif à l'utilisation individuelle de la voiture

Outil de communication vidéo commun à 6 territoires sur la promotion de l'autostop

Réalisation d'une brochure 10 sorties montagne en Chartreuse sans voiture

Plan d'animation sur le développement des solutions de mutualisation de véhicules personnels (Appel à projets en cours)

Soutien aux projets pédagogiques (Les déplacements chez nous)

3.4 Dynamiser les services et usages numériques en Chartreuse

Acquisition d'outils numériques à destination des classes à handicap

3.5 Accompagner de nouvelles formes de travail, d'activités et de vivre ensemble

Accompagnement à l'investissement pour les espaces de co-working

Animation et mise en œuvre du programme espace valléen de la Destination Chartreuse

Aboutissement de la stratégie marketing Chartreuse : déclinaison du positionnement touristique

Appui au déploiement d'offres touristiques 4 saisons et de découverte des patrimoine (Entremont le Vieux, Plateau des Petites Roches)

Mobiliser les bois à l'échelle territoriale par l'innovation et la Synergie (METIS)

Saison culturelle – Territoires féminins en Chartreuse

Soutien aux projets pédagogiques (Sport et nature, alimentation)

Action spécifique : Animation autour de la révision de la Charte du Parc

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées, sachant que ces opérations sont :***
 - ***soit portées par le syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse,***
 - ***soit portées par les maîtres d'ouvrages autres (communes, communautés de communes, associations ...),***
- ***De valider l'engagement du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse à réaliser ces opérations,***
- ***De mandater le Président pour solliciter les financeurs,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Votants (en voix) : 61

Exprimés (en voix) : 61

Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

Budget annexe de la Réserve Naturelle : programmation 2019

- Vu l'avis favorable du comité consultatif de la Réserve Naturelle en date du 30 janvier 2019,

- Vu la tenue du débat d'orientation budgétaire pour l'année 2019,

- Vu la présentation du programme d'activité 2019,

Programme d'activité 2019

Patrimoine biotique (faune, flore)

Montant : 78 986 €

En 2019, seront poursuivis les **suivis faunistiques** suivants : **bouquetin des Alpes, aigle, chiroptères, chats forestiers et grands carnivores (loup, lynx)**. La Réserve est très impliquée

sur le suivi grands carnivores mené en collaboration avec plusieurs autres services (ONF, ONCFS, bénévoles) à l'échelle de la Chartreuse et des Alpes françaises.

Afin de récolter des indices de présence Loup et lynx, le système de suivi par pièges photographiques va être développé sur le territoire.

Pour faire face en cas de nouvelles vagues d'attaque sur troupeau en 2019 et pouvoir réaliser les constats d'attaques très rapidement (sous 48h maximum), le gestionnaire a prévu d'embaucher une personne durant 5 mois (juin à octobre) pour effectuer principalement la réalisation des constats d'attaques et le lien aux éleveurs. En parallèle, avec la Fédération des Alpagnes de l'Isère et le Parc des Ecrins, un travail va être engagé sur le territoire de la Réserve naturelle des Hauts de Chartreuse et la zone du Haut Vénéon dans les Ecrins. L'objectif de ce travail est d'aider les éleveurs à faire face au mieux au retour du Loup en leur apportant des moyens concrets pour mettre en œuvre des protections efficaces de leur troupeau. Le 20 décembre 2018, une réunion de travail avec les éleveurs de l'ensemble du massif de la Chartreuse a permis de dégager des pistes de travail pour la saison d'estive 2019. Le personnel de la Réserve sera largement impliqué dans ce travail durant l'année 2019.

Concernant les autres suivis réalisés avec les partenaires locaux, soulignons la poursuite de la démarche intermassif (Bauges, Vercors, Chartreuse, Taillefer et Volcan d'Auvergne) sur l'acquisition de connaissances génétiques sur les **populations d'Apollon** de ces massifs avec un coportage budgétaire Parc/RN.

Les **suivis floristiques** déjà engagés seront poursuivis en collaboration avec d'autres services, les universités ou structures qui portent, contribuent ou élaborent ces suivis et qui permettent de maintenir un niveau de connaissance correct à l'échelle de la Réserve.

Cette année, un bilan complet de l'évolution de la composition et du recouvrement des milieux ouverts et semi-ouverts non pâturés (Dent de Crolles) doit être réalisé.

Sera également poursuivi l'**inventaire des mousses sur la Réserve biologique de l'Aulp du seuil**.

Un inventaire des **syrphes** sur deux sites de la Réserve (Granier et Dent de Crolles) sera réalisé en 2019 et 2020. Une étude sera réalisée concernant l'inventaire des syrphes afin d'évaluer la fonctionnalité écologique des habitats. Il fait suite à un premier inventaire réalisé il y a 10 ans sur ces mêmes sites.

Patrimoine abiotique : géopatrimoine, climat

Montant : 44 330 €

En 2019, il est prévu de poursuivre les suivis engagés sur le **climat** (station phénoclim, suivis de glacière souterraine).

La restauration de 2 nouvelles **bornes frontières**, situées sur l'alpage de l'Alpette de la Dame est également prévue afin de préserver ce patrimoine historique (bornes en cours de déchaussement).

Les travaux intérieurs de remise en état dans la **grotte de la Balme à Collomb** seront poursuivis et achevés en vue de la prochaine fête préhistorique qui se déroulera en 2020.

La couverture **LIDAR** de la RN a été acquise en 2018 en profitant d'une opération commune avec l'ONF et l'IRSTEA. Il s'agit ici de pouvoir mettre en place un travail avec une université pour valoriser cette donnée et en tirer les éléments techniques exploitables en terme archéologiques, tectoniques, etc...

Il est prévu de mettre en sécurité la **grotte de Tempiette**. Ce site a livré de nombreux restes paléontologiques sur plusieurs années de fouilles.

Sensibilisation, Education, Communication, Surveillance

Montant : 71 143 €

Le travail sur l'escalade engagé depuis plusieurs années sera poursuivi avec la réunion du groupe escalade pour faire le point avec les pratiquants sur l'escalade sur la Réserve et voir si des évolutions de zonage sont nécessaires.

Pour poursuivre la communication et la sensibilisation sur la Réserve, la réalisation d'un film sur la RN a été engagée en 2018. Ce film a pour vocation de présenter le site et ses richesses mais

surtout de mettre en lumière la complexité d'une gestion d'un territoire à partager entre tous les usagers. Il sera disponible début 2019 pour une présentation dans les communes de la Réserve naturelle comme accroche de conférence, mais aussi dans les festivals (film de montagne de Grenoble, d'Autrans et de la FRAPNA ou encore dans des salles de cinéma du territoire en présence du personnel de la Réserve).

Il est prévu de réaliser des supports transportables dans les écoles ou en conférence sur les géopatrimoines sur la base des illustrations déjà réalisées. En complément 3 posters (géopatrimoines, flore, faune) seront également conçus pour une mise à disposition des socio-professionnels de l'accueil afin de mettre en valeur le site de la Réserve.

L'entretien de la **signalétique**, les tournées de **maraudage**, la **sensibilisation** auprès du grand public, se poursuivront tout au long de l'année.

Stratégies à long terme

Montant : 16 338 €

Ces stratégies sont élaborées dans des documents cadre tels que le plan de gestion, la Charte du Parc de Chartreuse ou encore du DOCUMENT d'Objectifs Natura 2000.

Cette année, il conviendra de réaliser une **synthèse communicante** du **Plan de gestion** validée en 2017 et de procéder à l'édition du plan de gestion définitif.

Gestion/animation et travail en réseau

Montant : 49 198 €

Ce temps est consacré à l'administration générale et plus particulièrement à l'**animation des instances décisionnelles** de la Réserve (comité consultatif, conseil scientifique, comité restreint).

L'**animation et la contribution** aux différents **réseaux techniques et scientifiques** (Réserves naturelles de France, Groupes des gestionnaires de Réserve, etc.) sont également intégrées dans cette partie.

Après en avoir délibéré le Comité syndical DECIDE :

- ***D'approuver la liste des opérations présentées ci-dessus,***
- ***D'autoriser le Président à toutes démarches et signatures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.***

Votants (en voix) : 61

Exprimés (en voix) : 61

Pour : 61

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Dominique ESCARON remercie le dessinateur qui a su être performant tout au long de la réunion, en illustrant la charte de manière ludique et amusante.
- Il donne l'état d'avancement du projet de la maison du Parc : le concours d'architectes est terminé, le jury se réunira le lundi 18/03 prochain pour choisir un projet.

Sans autres remarques et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

Ce compte rendu est à retrouver en suivant le chemin ci-dessous :

<http://www.parc-chartreuse.net/fr/comprendre-le-parc/le-fonctionnement-du-parc/compte-rendu-des-cs/>

LISTE DES PRESENTS
Comité syndical du 7 février 2019

1^{er} collège – Délégués du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
1 représentant = 5 voix délibératives

2^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de l'Isère
1 représentant = 2 voix délibératives
BURLET Céline déléguée titulaire
GERIN Anne déléguée titulaire

3^{ème} Collège - Délégués du Conseil départemental de la Savoie
1 représentant = 2 voix délibératives
GUIGUE Gilbert délégué titulaire
WOLFF Corine déléguée titulaire

4^{ème} Collège –Délégués des Villes Portes
1 représentant = 1 voix délibérative
VOIRON LEBLANC Christian délégué titulaire et BLANCANEUX Alain délégué suppléant
GRENOBLE MERIAUX Pierre

5^{ème} collège – Délégués des communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative
ATTIGNAT ONCIN COURT FORTUNE Gabriel délégué titulaire
CORBEL QUEMART Philippe délégué titulaire
ENTRE DEUX GUIERS DRIGO Patrick délégué suppléant
ENTREMONT LE VIEUX LENFANT Anne déléguée titulaire
LA BAUCHE VILLIEN Roger délégué titulaire
LE SAPPEY EN CHARTREUSE ESCARON Dominique délégué titulaire
SARCENAS SINCE Jean-Jacques délégué suppléant
ST AUPRE DELPHIN Maurice délégué suppléant
ST ETIENNE DE CROSSEY BERENGER Hubert délégué titulaire
ST FRANC GUIBERT Yves délégué titulaire
ST HILAIRE DU TOUVET PRACHE Olivier délégué titulaire
ST JEAN DE COUZ LE GOUIC François délégué titulaire
ST JOSEPH DE RIVIERE ARBOR Gérard délégué titulaire
ST LAURENT DU PONT SARTER Jean-Claude délégué suppléant
ST PANCRASSE ROUGIER Alain délégué titulaire
ST PIERRE D'ENTREMONT 73 BIENASSIS Brigitte déléguée titulaire

6^{ème} collège – Délégués des communes de Piémont de Chartreuse
1 représentant = 1 voix délibérative
BERNIN LAMBERT Hervé délégué titulaire
COGNIN CHAUMEILLE Monique déléguée suppléante
COUBLEVIE CHENE Gérard délégué titulaire
LA BUISSE PERRET Jacques délégué titulaire
MYANS FASSEL Jean délégué titulaire
ST BALDOPH ROMAGNOLI Danièle
ST MARTIN LE VINOUX BREBION Chantal déléguée titulaire

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités
1 représentant = 1 voix délibérative
CŒUR DE CHARTREUSE CLARET Jean-Paul, DAL'LIN Gérard, SEJOURNE Denis délégués titulaires
LE GRESIVAUDAN MULLER Claude délégué titulaire
GRENOBLE ALPES METROPOLE POULET Jean-Luc délégué titulaire

INVITES

DESSEIN Aurélie CESER
GAUJOUR Marie-Noëlle Amis du Parc de Chartreuse
MOREL Véronique Amis du Parc de Chartreuse
REY Claude CAPV
TOUIHRAT Frédéric Maire d'Ayn

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS
Comité syndical du 7 février 2019

1^{er} collège – Délégués du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

1 représentant = 5 voix délibératives

BERANGER Nathalie (tit) à SARTER Jean-Claude (sup)

BOLZE Catherine (tit)

2^{ème} collège – Délégués du Conseil départemental de l'Isère

1 représentant = 2 voix délibératives

ENGRAND Christophe (tit) à ROUGIER Alain (tit)

GILLET André (tit) à BURLET Céline (tit)

POLAT Julien (tit) à GERIN Anne (tit)

3^{ème} collège – Délégués du Conseil départemental de la Savoie

1 représentant = 2 voix délibératives

MITHIEUX Lionel (tit) à WOLFF Corine (tit)

4^{ème} Collège - Délégués des Villes Portes

1 représentant = 1 voix délibérative

GRENOBLE BOUZAIENE Sadok (sup)

5^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

APREMAZ DUPRAZ Marc (tit) à VILLIEN Roger (tit)

LES ECHELLES VIAL Cédric (tit) et PEYSSONERIE Daniel (sup)

MONT ST MARTIN REDA Franck (tit) à ESCARON Dominique (tit)

QUAIX EN CHARTREUSE DOLIS Hélène (tit) à POULET Jean-Luc (tit)

SARCENAS LOVERA Jean (tit)

ST AUPRE GALLAND Pierre (tit)

ST BERNARD DU TOUVET NIER Jacques (tit) à PRACHE Olivier (tit)

ST CHRISTOPHE LA GROTTTE BARRIER Pierre (tit) et ZURDO Jean-Pierre (sup)

ST LAURENT DU PONT ORTHLIEB Maxence (tit)

ST PIERRE DE CHARTREUSE GUSMEROLI Stéphane (tit)

ST PIERRE D'ENTREMONT 38 PETIT Jean-Paul (tit) à CLARET Jean-paul (tit)

ST PIERRE D'ENTREMONT 38 SERVAIS Pascal (sup)

ST PIERRE DE GENE BROZ RICHEL Jacques (tit)

ST THIBAUD DE COUZ ZANNA Maryline (sup)

6^{ème} collège – Délégués des Communes de Haute Chartreuse et de l'Avant pays de Chartreuse

1 représentant = 1 voix délibérative

BARRAUX BAUD Alain (tit)

CORENC QUAIX Mireille (tit) à SEJOURNE Denis (tit)

CROLLES CHEVROT Blandine (tit)

FONTANIL CORNILLON TERPENT René (tit) à ARBOR Gérard (tit)

LA TERRASSE VOLPI Philippe (tit) à LENFANT Anne (tit)

LA TRONCHE SPINDLER Bertrand (tit)

LES MARCHES CARREL Christine (tit) à FASSEL Jean (tit)

MONTAGNOLE SECO Marc (tit)

ST ISMIER CANIVET Bernard (tit)

ST NAZAIRE LES EYMES GODARD Sandrine (tit)

ST VINCENT DE MERCUZE BURDET Gérard (tit) à BIENASSIS Brigitte (tit)

7^{ème} collège – Délégués des Intercommunalités

1 représentant = 1 voix délibérative

INVITES :

BERTHET Martine Sénatrice de la Savoie

BONNIVARD Emilie Députée de la Savoie

CAILLE Louis Maire de St Sulpice

CHALAS Emilie Députée de l'Isère

DEGOIS Typhanie Députée de la Savoie

GUILLAUD Jean-Pierre Com Com Cœur de Savoie

HOBLEA Fabien Pdt Conseil Scientifique

JACQUIER LAFORGE Elodie Députée de l'Isère

KAMOWSKI Catherine Députée de l'Isère

MICHAUD Thomas Sous-Préfet de la Tour du Pin

SAVIN Michel Sénateur de l'Isère

VIAL Jean-Pierre Sénateur de la Savoie